



**Amicale**  
des anciens élèves et amis de  
**Combrée**

**Lettre d'Information**  
**n°44b**

**A.M.I.**  
**et Fête des Anciens**

Juin 2022

{{ contact.PRENOM }},

Le 1er juin, le cabinet EY a communiqué à l'Amicale le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt officiellement ouvert le jour même par la société 2IDE, propriétaire du collège, à télécharger ci-après :

**[« 2IDE Combrée Cahier des charges AMI\\_vf.pdf »](#)**.

En voici le résumé, tel que publié par 2IDE sur le site Business Immo le 1er juin 2022 :

*Situé dans une petite commune du Maine-et-Loire à 45 minutes de route d'Angers et 1 heure de Rennes, le site de Combrée présente un ensemble architectural remarquable, dont l'essentiel date du XIXe siècle. Il offre plus de 11 000 m<sup>2</sup> de bâti et plus de 60 000 m<sup>2</sup> de foncier sur un territoire dynamique, chargé d'histoire et dont l'environnement est préservé. Le site de Combrée, qui a longtemps hébergé un établissement d'enseignement privé ayant reçu jusqu'à 700 élèves, accueille depuis 2005 les activités de l'Établissement d'insertion pour jeunes (Epide) qui déménagera début 2024. Le propriétaire du site souhaite donc céder l'ensemble immobilier et foncier dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).*

*L'AMI vise à sélectionner, parmi les porteurs de projets, celui qui proposera l'offre la plus robuste, la plus avantageuse et la plus pérenne. Toutes les caractéristiques de l'ensemble immobilier et foncier ainsi que la nature des offres attendues sont décrites dans le cahier des charges de l'AMI, que vous pouvez solliciter à l'adresse mail suivante [ami.combree@fr.ey.com](mailto:ami.combree@fr.ey.com)*

**Deux aspects de cet AMI ont plus particulièrement retenu notre attention :**

Son calendrier très serré pour candidater :

Date de première relève : vendredi 31 août 2022 / Date de seconde et dernière relève : vendredi 28 septembre 2022 / Audition des porteurs de projet et choix du lauréat durant l'automne 2022, le départ de l'Epide étant à présent annoncé pour le premier trimestre 2024.

Sa clause de confidentialité, qui prévoit que, sous peine d'être écartés du processus de sélection, les porteurs de projet s'engagent à ne pas communiquer sur leur participation à l'AMI et sur leur projet, depuis l'ouverture de l'AMI (01/06/2022) jusqu'à la fin de la sélection du porteur lauréat (semaine du 21 novembre 2022), **ce qui, dorénavant, interdit à l'Amicale de communiquer publiquement sur le devenir du projet d'École Internationale que nous soutenions en toute transparence depuis plus de deux ans...**

Nous vous proposons toutefois d'en débattre à huis-clos lors de notre Assemblée générale / **Fête des Anciens du samedi 17 septembre** prochain qui sera donc réservée aux adhérents de l'Amicale. Elle aura lieu au collège, et nous vous en précisons les modalités lors de la Lettre d'Information de fin août. Pour préparer au mieux cette journée, nous vous demandons - dès maintenant - de vous inscrire en cliquant sur ce lien :

**[Je m'inscris à la Fête des Anciens par email en y précisant nom, prénom, nombre de repas \(Participation à payer sur place 15€/personne\)](#)**

À très bientôt  
Amitiés combréennes,

Le Bureau de l'Amicale  
[contact@amicalecombree.fr](mailto:contact@amicalecombree.fr)

**Soutenez l'Amicale !**

**Adhérez de préférence en ligne, ou sinon par bulletin postal.**

**Pensez renouveler votre adhésion 2022.**

**Retrouvez le dernier bulletin ici**



Un peu de fraîcheur ? Il y a très longtemps, dans la Verzée, la piscine de la Roche

Amicale des anciens élèves  
et amis de Combrée

<https://www.amicalecombree.fr>



Cet e-mail a été envoyé à 1334 destinataires dont {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit  
sur Amicale des anciens élèves et amis de Combrée.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par  
 **sendinblue**